RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABE Graça
Société à responsabilité limitée
au capital de 10000 euros
Siè
108666736 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 06/10/2026

Le 06/10/2026 à 9h, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 17/09/2026.

L'assemblée est présidée par Madoka MENDES GRACA Gérante associée présente.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame MENDES GRACA Madoka, demeurant détenteur de la pleine propriété de 10 parts, 10 parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 10 parts détenues en pleine propriété sur les 10 parts composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madoka MENDES GRACA, Gérante, assiste à l'assemblée.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associe unique décide de transférer le siège social au 17, Avenue Amerigo VESPUCCI -17000 LA ROCHELLE.
L'article 4 des statuts " Siège social" sera modifié :
"le siège social est fixé 17, Avenue Amerigo VESPUCCI - 17000 LA ROCHELLE".

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h.

Madame Madoka MENDES GRACA



MMG